

## Quelles sont nos garanties ?

- > Prise en charge par une équipe médicale et paramédicale salariée de Santélylys ou libérale avec suivi rapproché et régulier
- > Intervention du service social et autres soins de support si besoin
- > Mise en place d'aides à domicile
- > Mise à disposition du matériel médical et de confort adapté
- > Coordination du parcours de votre enfant avec les différents intervenants de proximité (ville, pharmacie, hôpital).

Pour la continuité de la prise en charge de votre enfant, nous veillons à assurer les relais avec les intervenants extérieurs avant la fin de son hospitalisation à domicile.

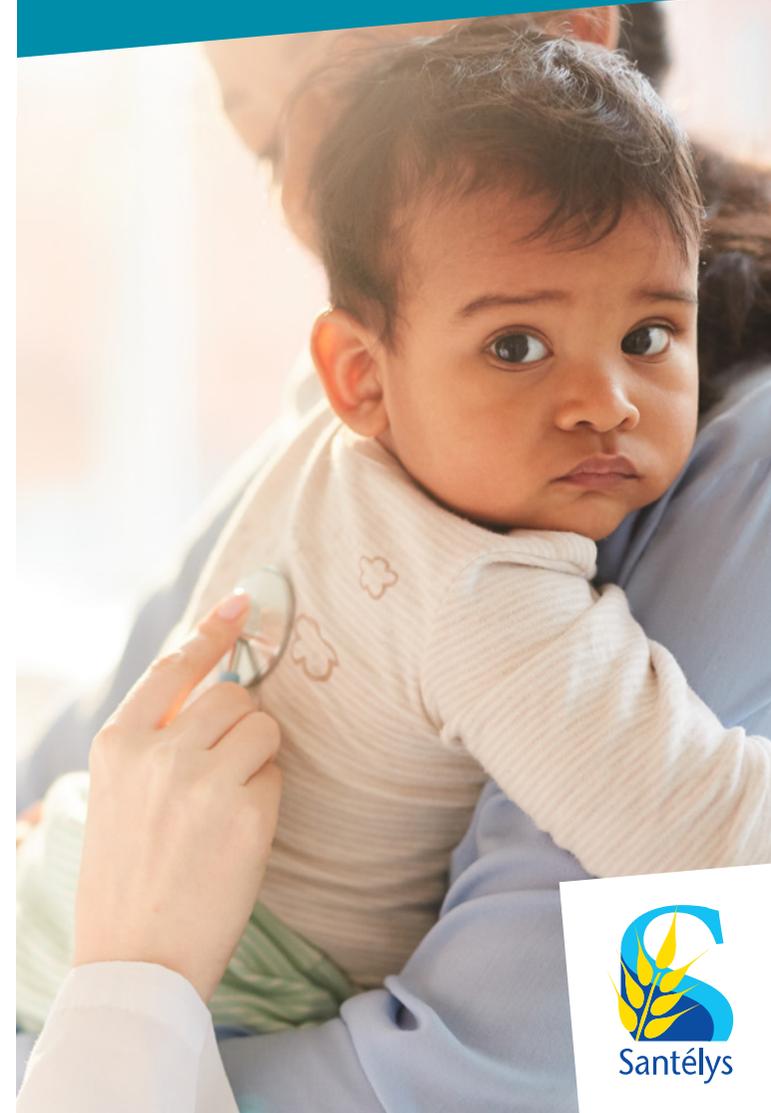


Nous assurons  
la continuité des  
soins de votre  
enfant jour et nuit  
24H/24



351 rue Ambroise Paré  
59120 LOOS  
Tél. 03 62 28 8000  
Fax 03 62 28 8001  
had@santelys.fr  
www.santelys.fr

# Mon enfant en HAD : un parcours de soins personnalisé



ANN-HADSMS-132-V02 - V2023/09





### Financement de la prise en charge

L'HAD est prise en charge par l'assurance maladie et votre mutuelle. Le prix de journée comprend également (selon les cas) :

- > Les traitements délivrés par la pharmacie
- > Les analyses de biologie médicale
- > Les honoraires des professionnels paramédicaux (infirmier, aide-soignant, kinésithérapeute...)
- > Les transferts du domicile vers un autre établissement de santé (sous conditions)
- > Le matériel médical.

## L'Hospitalisation A Domicile de votre enfant

### C'est quoi l'HAD ?

L'Hospitalisation A Domicile (HAD) est une structure permettant d'assurer, **au domicile** du patient et **en établissement social et médico-social** (IME, IEM...) des soins médicaux et paramédicaux continus. Ces soins sont coordonnés par une équipe spécialisée en associant le médecin hospitalier, le médecin traitant, le médecin praticien en HAD ainsi que l'ensemble des professionnels paramédicaux et sociaux (puéricultrice, infirmier, kinésithérapeute, assistant de service social...). **L'HAD permet d'éviter, de retarder ou de raccourcir un séjour à l'hôpital.**

Le maintien de **vos** **enfant dans son environnement familial** lui permet de garder ses repères et favorise son développement et son bien-être.

### Nos prises en charge personnalisées et coordonnées :

- > Traitement par voie veineuse
- > Pansements complexes
- > Surveillance post-chirurgie
- > Surveillance post-chimiothérapie
- > Prise en charge de la douleur
- > ...

### Quel est notre engagement ?

**Vous accompagner** dans la réalisation des soins et **vous prodiguer** des conseils d'éducation à la santé adaptés à votre enfant.

### Comment ça marche ?

Il est possible de réaliser les soins de votre enfant chez vous et/ou dans son environnement de vie.

- > Une demande ou une proposition de prise en charge est réalisée par un professionnel de santé hospitalier ou ambulatoire

- > Une évaluation des besoins est organisée par l'infirmier de coordination avec votre consentement
- > La décision de prise en charge en HAD pédiatrique est validée de manière collégiale avec les acteurs impliqués dans la prise en charge de votre enfant.

**Vous, le médecin et notre équipe établissons ensemble le projet personnalisé de votre enfant.**

### Quels sont nos critères d'admission ?

- > Votre enfant a entre 0 et 18 ans
- > Votre domicile se trouve dans les communes desservies par l'HAD de Santély
- > Votre présence, ou celle d'un adulte, auprès de l'enfant de manière continue est nécessaire pendant les soins
- > Votre Médecin traitant est en accord avec la prise en charge
- > Vous justifiez d'une couverture sociale.

**Vous** **enfant au cœur des préoccupations des équipes pluridisciplinaires de Santély.**

